

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DEPARTEMENT**  
**HAUTE-GARONNE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 14 novembre 2022  
Délibération n°8-1

L'an deux mille vingt-deux le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal  
Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian  
Mme GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine

Mr CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean

Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2022 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'augmenter le chapitre 012 charges du personnel et notamment les articles 6413 personnel non titulaire et 6451 cotisation à l'URSAFF pour le règlement des dépenses de l'exercice. Il convient également d'augmenter le chapitre 73 et notamment l'article 7381 taxe additionnelle droit de mutation pour équilibrer le budget. L'augmentation est notamment liée aux revalorisations successives du SMIC, augmentation générale des salaires de 3.5%, au recrutement d'un agent en CDD 25H non prévu au budget. La cotisation liée à l'assurance statutaire a fortement augmenté suite au nouvel appel d'offre du CDG31.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits Votés	Crédits Supplémentaires
012	6413	Personnel non titulaire	55 700 €	+10 000 €
012	6451	Cotisation à l'URSAFF	58 700 €	+10 000 €
		Dépenses	114 400 €	+20 000 €
73	7381	Taxe add. Droit de mutation	0 €	+20 000 €
		Recettes	0 €	+20 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 09 novembre 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

